

à l'honneur de St Claude, où feu M^e Claude Jacquemot a fondé deux messes par an et a donné pour cela une livre par an.

« Dans le district de cette paroisse, est le chasteau de Rilly, où les sieurs Antoine et Jean de la Mure ont fondé une prébende de 200 livres, à prendre sur le plus liquide revenu du sieur de Rilly, patron moderne; M^e Hugues Terasse est prébendier et y fait le service de 4 messes par semaine.

« Le nombre des Communians est de 560; l'église est dédiée à St Martin.

« Nous avons ordonné aux habitants de faire clore les ouvertures du cimetière dans le mois, à peyne d'interdit; et au Curé, enjoignons de tenir des registres de mariages et enterrements, ainsy que les registres des baptêmes. Et sur ce que nous avons esté advertis de certains désordres qui se font aux mariages, en ce que la jeunesse du lieu dresse certaines barrières pour exiger quelque somme des mariés; nous faisons très expresses défenses de rien faire de tel à j'advenir à peyne de chastiment rigoureux. »

L'année suivante (1661), « Monsieur le sacristain de la Mure fit une fondation d'une livre dix sols, en faveur de l'église de Cordelles. Cette rente, payable à la mi-aoust, était hypothéquée sur une terre située au-dessus du bourg de Cordelles, au territoire de la croix des Rameaux... » (1).

(1) Cette terre était située : « jouxte la terre du sieur Descombe de bise, le chemin de Cordelles au bois de *Terrenoire* de midi, le pré de Jean Marcelle de *Villerais*, de matin, et la terre de Jean Fragier et héritier Joard de bise, la terre de Claude Chenaud de soir ». *Acte reçu Javel, notaire royal*, reconnu par Marie Chappe, le 25 octobre 1661, *reçu Rigaud, notaire royal*.